



wfolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

RÉUNION DE RENTRÉE DES
CLUBS
SAISON 2011-2012

Cyclo sport

ORDRE DU JOUR:

- Bilan de la saison 2010-2011
- Nouvelle organisation de la CSDU,
- Modification du règlement disciplinaire,
- Programmation d'une formation de délégué sportif,
- Avenant au règlement sportif,
- Communication,
- Emprunt de matériel,
- Présentation du plan de développement durable de notre CSDU
- Rencontre avec la FFC,
- Organisation de la saison route 2012,
- Questions diverses.



BILAN DE LA SAISON 2010- 2011

CATHERINE



NOUVELLE ORGANISATION DE LA CSDU

Missions	Responsable de la mission	Suppléant
Coordinateur	Jean Louis Hély	
Gestion des calendriers	Guy Duhaupas	
Gestion des cartons	Dany Veillerot	Philippe Travaglini
Gestion des classements et points	Responsable Somme Catherine	Responsable autres depts Jean Louis
Gérer les rétrogradations	Dominique Darcourt	Daniel Planquette
Gestion du blog	Catherine Manouvrier	Guy Duhaupas
Suivi des championnats	Chantal Moret	Dany Veillerot
Gestion des PV de réunion	Laurent Tricot	Catherine Manouvrier
Suivi financier	Jean Louis Hély	
Correspondant formation		
Correspondant Développement durable	Guy Vasseur	
Correspondant commission disciplinaire	Marcel Poulet	Chantal Moret
Correspondant Ufolep Picardie	Chantal Moret	Dany Veillerot

à définir



à définir

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

- Depuis l'Assemblée Générale de l'UFOLEP Nationale à Périgueux (2011), les sanctions du groupe 1 sont gérées par les CSDU.
- Pour cela, la CSDU Cyclo sport a réalisé un barème de sanction par rapport au cadre réglementaire.



○ Fautes traitées au niveau de la commission technique intéressée :

○ **GROUPE 1**

○ **SANCTIONS :**

- Allant de l'élimination de la rencontre, du stage, etc. à 4 semaines de suspension, assorties, en plus, des amendes prévues chaque saison dans les règlements, et/ou de travaux d'intérêt fédéral.

○ **FAUTES COMMISES**

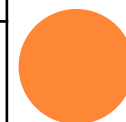
INFRACTIONS	SANCTIONS
Participer à une épreuve qui ne correspond pas à sa catégorie	Catégorie supérieure : Maintien dans la catégorie jusqu'à la fin de saison Catégorie inférieure : déclassement immédiat Et rapport à la CSDU
Non présentation de la licence et carte cyclo- sport	Départ refusé
Engagement sur deux épreuves se déroulant simultanément	Rapport CSDU
Coureur absent sans motif à la cérémonie protocolaire	Pas de récompense
Changement de roue en dehors de la zone définie	Pas de tour rendu
Franchissement d'un passage à niveau fermé	Mise hors course
Port d'un maillot différent de celui de son club d'appartenance	Départ refusé
Carte cyclo sport non tenue à jour	Rapport CSDU (sanction encourue, doublement des points manquants)

○ **SANCTIONS**

○ Allant de 1 à 3 mois de suspension, en plus des amendes prévues chaque saison dans les règlements et/ou de travaux d'intérêt fédéral.

○ *Précisons apportées à la discipline :*

INFRACTIONS	SANCTIONS
Agression verbale, injures, menaces, comportement incorrect etc.....	Rapport CSDU
Non respect des instructions des organisateurs et/ou des officiels, y compris à l'échauffement et y compris coureur non engagé à l'épreuve	Départ refusé ou mise hors course Rapport CSDU
Coureur absent sans motif à la cérémonie protocolaire d'un championnat	Championnat départemental : déclassement Autres championnats : Rapport CSDU
Attitude anti-sportive : - Obstruction volontaire d'un coureur - Coureur renonçant à disputer ses chances jusqu'à l'arrivée - Poussée entre coureurs - Tirage de maillot - Abri derrière véhicule	Mise hors course Rapport CSDU
Gestes déplacés ou équivoques, lors de la course, vers officiels, public, coureur etc	Rapport CSDU



Règlement disciplinaire disponible sur le blog cyclo-

- Pour la saison 2012/2013, un délégué sportif devra être présent sur chaque compétition (décision du CD du 21/06/2011).
- A partir de la saison 2012/2013 chaque club devra disposer d'un délégué sportif pour pouvoir inscrire une course au calendrier.
- Le délégué sportif formé par le club ne pourra pas être désigné pour une course de son propre club.



PROGRAMMATION D'UNE FORMATION DE DÉLÉGUÉ SPORTIF,

- Date et lieu

- Le 11 février 2012 de 9h00 à 17h00

- À Amiens



FORMATION ÉCOLE DE CYCLISME,

- Date et lieu à définir



ASPECTS RÉGLEMENTAIRES



○ Date de prise d'effet des garanties :

La saison 2011/2012 commence le 1er Septembre 2011 et se termine le 31 Août 2012.

○ Durée de validité des garanties :

Jusqu'au 31 août avec **post-garantie jusqu'au 31 octobre** sous réserve que l'affiliation et/ou l'adhésion soit renouvelée avant cette date

Par conséquent, le sinistre survenu entre le 1er septembre et le 31 octobre sera pris en charge :

- si l'association s'est ré affiliée, avant le 31 octobre (si ce sinistre met en jeu des garanties de la personne morale),
- si l'association s'est ré affiliée ET si le membre a renouvelé son adhésion avant le 31 octobre dans l'hypothèse où le sinistre met en jeu des garanties « personne physique » (exemple Individuelle Accident).

MUTATIONS

- Résumé : Article 11 du règlement intérieur de l'UFOLEP nationale :

Du 1^{er} septembre au 31 octobre (période libre)

chacun peut prendre une licence dans l'association qu'il désire sans démarche particulière. (Prévenir par écrit l'association quittée)

A partir du 1^{er} novembre envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception le document de mutation joint.



DOUBLE LICENCE/DOUBLE APPARTENANCE

La licence demandée au titre d'une autre fédération pour une même activité doit être établie au nom de cette même association, sauf dérogation accordée par le comité départemental qui a délivré la licence UFOLEP, et sous réserve du respect de la convention éventuelle liant l'UFOLEP à cette autre fédération.



- **La carte « cycloport »** est obligatoire pour la pratique du cycloport à l'UFOLEP .
- Elle est délivrée par les commissions départementales sur présentation de la licence. Elle est valable du 01 janvier au 31 décembre.
- Les demandes de cartons établies à l'aide des imprimés ci-joint devront être envoyées **pour le 15 Février 2012 pour les demandes de cartes cycloportives à Dany Veillerot** 30 rue de Boves 80000 Amiens (joindre une enveloppe timbrée à 1 € par tranche de 10 cartons demandés), **les demandes en cours d'année seront traitées mensuellement après avis de la CSDU.**



CHANGEMENT DE CATEGORIE DE VALEUR

Les cycloportifs de + de 17 ans, et les jeunes de 16 ans surclassés, seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure dès qu'ils totaliseront dans leur catégorie, en cours de saison, 30 points et + acquis dans les conditions suivantes :

30 partants et +	
Place	Points
1 ^{er}	10
2 ^{ème}	7
3 ^{ème}	6
4 ^{ème}	4
5 ^{ème}	3

10 à 29 partants	
Place	Points
1 ^{er}	8
2 ^{ème}	6
3 ^{ème}	5
4 ^{ème}	3
5 ^{ème}	2

9, 8, 7 ou 6 partants	
Place	Points
1 ^{er}	5
2 ^{ème}	0
3 ^{ème}	0
4 ^{ème}	0
5 ^{ème}	0

5 partants et -	
Place	Points
1 ^{er}	3
2 ^{ème}	0
3 ^{ème}	0
4 ^{ème}	0
5 ^{ème}	0



- Les féminines courront selon leur catégorie de valeur



AVENANT AU RÈGLEMENT SPORTIF

À PARTIR DE 2012

- NOUVEAU COUREUR UFOLEP MONTE DE CATÉGORIE AVEC UNE SEULE VICTOIRE.
- MONTÉE DE CATÉGORIE AVEC DEUX VICTOIRES SUR TOUTES LES CATÉGORIES DE CARTONS, CECI VALABLE POUR LA DEMANDE DE CARTON 2012.
- MONTÉE PAR SUPÉRIORITÉ MANIFESTE D'UN COUREUR SUR APPRÉCIATION DE LA CSDU.

COMMUNICATION

Flyer

- ne pas oublier le logo UFOLEP
- l'envoyer par mail à Catherine(site internet)



COMMUNICATION

Presse :

- **informer la presse locale avant et après**
- **ne pas oublier de citer l'affiliation à l'UFOLEP**



COMMUNICATION

Site internet :

- Outils pour les organisateurs
- Annonce des manifestations (flyer)
- modifications
- Résultats
- Liens vers les clubs

S'abonner à la news letter



EMPRUNT DE MATÉRIEL



- **Banderoles et flammes**
 - **Panneaux VTT**
- **Gobelets recyclables**
- **Chartes et autocollants**

Matériel à réserver auprès de Mélissa

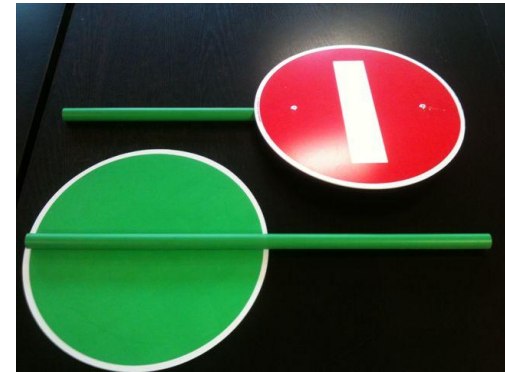




Brassard



Gilet sécurité



Panneaux



Arche de départ



Stand



PRÉSENTATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE CSDU

○ Il se décompose en 3 axes :

1. **Réduction de la production de CO2 par :**

- La généralisation du covoiturage des participants aux courses.
- La participation à des courses locales proches de son domicile.

Amélioration de l'hygiène par :

- La mise en place de poubelles à tri sélectif aux arrivées : en général près de la buvette.
- L'ouverture des sanitaires et vestiaires des salles de sport (si possible) pour permettre aux cyclistes de se laver après les courses.

Rendre les courses plus sûres en :

- Eloignant les lignes d'arrivée des virages, rétrécissements ou tout danger.
- Mettant des panneaux indiquant la distance restante à la ligne d'arrivée à partir de 500m puis tous les 100m.
- Balayant les circuits une heure avant la course aux endroits stratégiques (virages...).
- Marquant par de la peinture au sol toutes les aspérités du circuit (trou, tampon saillant, bordure, ilot...).

RENCONTRE AVEC LA FFC



CALENDRIER 2012



QUESTIONS DIVERSES

